



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 25 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 25 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mrs PICARD, MIOTTE, PILEYRE, GIUDICI, Mmes RENOFFIO, GUERET CHIPPEAUX, BARRÉ

Absents excusés : Mmes BEUGNET, RESCH, Mrs NADALIN, SAIAH

Absents non excusés : M.NISSOU

Secrétaire : Mme CHIPPEAUX

Le Maire demande a retiré à l'ordre du jour le point suivant : « Convention de groupement de commande de fournitures d'électricité avec le SAGIEP ». La commune n'étant pas concernée par ce dispositif.

Approbation du compte rendu du 24 juillet 2015

Pour : 8 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du 24 juillet 2015.

Le Conseil n'émet aucune remarque.

Désaffectation bâtiment lieu-dit la Glacière

Pour : 8 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Vu les arrêtés préfectoraux du 31 mai 2013 et du 1^{er} juillet 2013 statuant sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Glacière ;

Vu les délibérations des communes membres approuvant le transfert des biens du Syndicat Intercommunal de la Glacière à la commune de Foussemagne pour leur mise à disposition de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse ;

Vu l'évaluation domaniale du Service France Domaine en date du 19 septembre 2014 ;

Vu la lettre d'intention d'acquisition de Monsieur Bouchez.

Monsieur Alain Bouchez se propose d'acquérir un bâtiment industriel dénommé « CPS », situé sur parcelle cadastrée section A n° 613 au lieudit « La Glacière » sur la commune de Foussemagne, pour un prix de 125 000 €.

L'évaluation domaniale réalisée par le service France Domaine de la DGFIP du Territoire de Belfort établit la valeur vénale du bien immobilier à 115 000 €.

Le bâtiment mis à disposition de la CCTB n'étant plus utilisé pour l'exercice de la compétence transférée, il peut alors être cédé à Monsieur Alain Bouchez après sa désaffectation.

En application de l'article L.1321-3 du CGCT, les communes propriétaires recouvrent l'ensemble de leurs droits et obligations en cas de désaffectation d'un bien. Ce dernier est restitué aux communes propriétaires.

La cession sera ensuite réalisée par la commune de Fosseemagne, à charge pour elle de reverser le montant de la vente entre toutes les communes propriétaires suivant la clé de répartition suivante :

PRIX CESSION	125 000.00 €	
PRIX DE LA PART	2 976.19 €	
COMMUNES	nombre de parts	montant commune
ANGEOT	3	8 928.57
BETHONVILLERS	1	2 976.19
CUNELIERES	2	5 952.38
FONTAINE	4	11 904.76
FOUSSEMAGNE	13	38 690.48
FRAIS	2	5 952.38
LACOLLONGE	4	11 904.76
LAGRANGE	1	2 976.19
LARIVIERE	1	2 976.19
PHAFFANS	6	17 857.14
REPPE	2	5 952.38
VAUTHIERMONT	3	8 928.57
TOTAUX	42	125 000.00

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **approuve** la désaffectation du bien situé sur parcelle cadastrée section A n° 613 au lieudit «La Glacière»,
- **demande** au Conseil Communautaire de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents administratifs, acte de vente avec Monsieur BOUCHEZ ou toute autre société qu'il constituerait.

Opérations partenariales de sécurité – programme 2015

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention relative à la participation du Conseil Départemental à l'opération d'aménagement du carrefour entre la RD 419 et RD 29 retenue au titre du programme 2015 des opérations partenariales de sécurité.

Cette convention définit les modalités de financement et d'entretien de cet aménagement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer cette convention.

Convention festival Conte et Compagnies

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention du Conseil Général relative à la participation de notre Commune au 16^{ème} Festival du Conte et Compagnies du Territoire de Belfort.

Considérant notre volonté permanente de favoriser le développement des actions culturelles.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **accepte** les termes de la convention,
- **autorise le Maire** signer la Convention avec le Président du Conseil Général,
- **autorise** le Maire à procéder au mandatement de la somme forfaitaire de 300 € correspondant à notre participation aux cachets et aux frais de déplacement des artistes.

Ratio promus - promouvables avancements de grades

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Maire rappelle que l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 donne aux autorités territoriales, pour tenir compte des réalités « locales » et des spécificités propres à chacune d'entre elles, la possibilité de fixer librement le ratio promus-promouvables

Afin de prendre en compte les particularités de la commune de Fossemaigne et offrir au Maire, les outils de gestion mis à sa disposition par les textes légaux, il convient donc de lui confier l'ensemble des possibilités de nomination prévues par la loi.

Ainsi, en fonction de leurs mérites, il pourra nommer, s'il l'estime opportun, les agents qui remplissent les conditions légales pour prétendre à un avancement de grade.

Après avoir saisi par courrier du 16 septembre 2015, le Comité Technique Paritaire, le Président sollicite donc du Conseil Municipal le choix d'un ratio « promus - promouvables » de 100 % pour les agents des catégories A, B et C.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- de fixe le ratio « promus-promouvables » à 100 % pour les agents des catégories A, B et C.

Programme travaux 2015

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

M. PILEYRE avait expliqué le programme travaux que l'ONF avait préconisé pour 2015 en début année.

Il avait signalé au Conseil que les travaux de nettoyage seraient réalisés par les affouagistes de la commune et que la plantation et la fourniture de plants pourrait être reportée sur une autre année, en investissement.

Le Conseil avait décidé à l'époque de reporté les travaux de plantations sur une autre année mais aucune délibération n'a été prise en ce sens, ce qui pose problème à l'ONF qui a besoin d'une délibération pour clôturer son dossier programme travaux 2015.

Le Maire vous demande de bien vouloir accepter de reporté le programme de plantation et de fournitures de plants sur une autre année et de faire procéder aux travaux sylvicoles pour les affouagistes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **accepte** de reporter le programme de plantation et de fournitures de plants sur une autre année
- **accepte** de faire procéder aux affouagistes les travaux sylvicoles.

Loyer « Etang des Cratsch »

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la pisciculture KHOLER et suite à leur entretien ensemble le 19 janvier courant.

M. KHOLER a réalisé d'importants travaux d'entretien autour de l'étang et de sécurisation des abords, ce qui a fragilisé son activité, et demande s'il n'est pas possible de maintenir comme l'an passé le montant du loyer à 1 000 € et non 1 500 € comme prévu sur le bail d'origine.

Le Maire propose au Conseil, pour cette année seulement, de laisser à 1 000 € le loyer de l'étang.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **accepte** de laisser le loyer 1 000 € pour cette année seulement.

Convention de mise à disposition de locaux à l'Association « Famille Rurales »

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition de la salle des Associations entre l'Association Familles Rurales et la commune.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise disposition.

Ces locaux sont nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions les Temps d'animations du RAM (Relais d'Assistants Maternelles).

Cette convention rentrera en vigueur à compter du 01 septembre 2015.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ✚ accepte les termes de la convention,
- ✚ autorise le Maire à la signer avec la Présidente de l'Association.

Renouvellement à l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire rappelle que la Commune par délibération du 27 novembre 2008 avait adhéré à la Fondation du Patrimoine. Il rappelle que la Fondation a aidé la commune dans sa campagne de souscription auprès des particuliers et des entreprises pour notre projet de réhabilitation de la synagogue.

Il est nécessaire de renouveler l'adhésion pour poursuivre notre campagne de souscription. Le tarif minimum est de 50 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ➡ **autorise** le Maire à signer le bulletin de renouvellement d'adhésion à la Fondation du Patrimoine,
- ➡ **autorise** le maire à mandater l'adhésion de 50 €.

Demande de subvention Club aérostatique de Franche Comté

Ce point du jour a été retiré, il a déjà été voté lors du Conseil du 10 avril 2015.

Décision Modificative n°2 : Budget Commune

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la modification suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
1641	+ 1 000 €	1641	+ 14 000 €
2188	+ 14 000 €	021	+ 1 000 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
66111	- 1 000 €
023	+ 1 000 €

Le Conseil après avoir délibéré :

✚ vote les transferts de crédits ci-dessus.

Décision Modificative n°3 : Budget Commune

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la modification suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
6135	- 1 700 €
61524	- 1 000 €
616	- 1 000 €
6574	+ 3 700 €

Le Conseil après avoir délibéré :

✚ vote les transferts de crédits ci-dessus.

Convention et demande de Sponsors de la part de l'Association « Enchante nos Vies »

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier et d'un dossier émanant de l'Association « Enchante nos Vies » de Vesoul sollicitant la commune pour une demande de sponsor.

Cette association a pour but de trouver des sponsors pour l'organisation de manifestation.

La manifestation pour laquelle la commune est solliciter aidera la famille de Nolan STOECKEL atteint de la mucoviscidose à lutter contre cette maladie.

Je vous propose de sponsoriser cette association, de signer la convention et de verser un don de 200 €

Le Conseil après avoir délibéré :

- ⬇ **autorise** le Maire a sponsorisé cette association,
- ⬇ **autorise** le Maire à signer la convention.
- ⬇ **vote** une subvention de 200 €.
- ⬇ **autorise** le Maire à mandater à l'association « Enchante nos Vies » un montant de 200 €.

Questions diverses

Le Maire

Le Maire fait part au conseil d'une offre d'un acquéreur potentiel de la Ferme BELET à 60 000 €. Il demande au Conseil de se prononcer sur cette offre

A l'unanimité le conseil trouve cette offre non sérieuse.

Loi NOTRe

Le Maire informe le conseil des modalités de la loi NOTRe quant à la future fusion de notre Communauté de Communes pour atteindre les 15 000 habitants minimum exigés. Nous attendons de plus amples informations avant de nous positionner concernant la proposition que doit faire Monsieur le Préfet.

Accessibilité

Le Maire informe le conseil que nous avons reçu ces derniers jours le compte rendu du Centre de gestion sur le projet d'accessibilité.

Nous leur transmettrons ce rapport pour que chacun réfléchisse sur les travaux qui devront être réalisés

M. MIOTTE

Monsieur Miotte faire un point sur les dédies de la synagogue et savoir ou en est le dossier.

Le Maire informe le conseil que la SODEB a travaillé avec les services de la commune pour solder la totalité des dossiers des entreprises et de la maîtrise d'œuvre. Maintenant il nous appartient de réaliser la consolidation et la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment de la synagogue. Le maire a demandé à la SODEB un chiffrage des travaux à réaliser.

M. Miotte demande si nous allons bientôt entreprendre les travaux de rénovation de la toiture de la petite chapelle. Le Maire répond que le devis a été signé les travaux devraient commencer courant octobre.

M. Miotte souhaiterait connaître la prochaine date de la réunion publique. Le Maire informe le conseil al réunion aura lieu le 09 octobre.

Il fait aussi un point sur les travaux du virage. La commune n'a pas assez communiqué avec la population. Il aurait aimé que la commune soit mise plus en avant au lieu du Conseil Général.

La population a été prévenue par le bulletin municipal. Un bilan du travail du conseil municipal sera adressé à la population lors des vœux du Maire.

Mme CHIPPEAUX

Mme Chippeaux informe le Maire qu'un véhicule est toujours mal stationné dans le bas de la Rue le Vernois ce qui rend très difficile la circulation surtout qu'elle est garée dans le virage et sur le trottoir. Un courrier leur sera transmis en ce sens.

M. PILEYRE

M. Pileyre informe qu'il sera en formation avec l'ONF pour le bois communal.

Mme GUERET

Mme Guéret demande si, il ne serait pas envisageable lors du ramassage des papiers laissés sur l'éco-point d'élargir le champ de ramassage. Les papiers sont souvent de l'autre côté de la route et dans les massifs.

Mme BAARRE

Mme Barré informe le conseil que les travaux au, 36, rue d'alsace sont terminés et sont mis en location. Il y a T4 et 2 T3.

La séance a été levée à 22 h 30.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

